Association
KER MAIMOUNA

PARRAINAGE – MODE D'EMPLOI

Parrainer est un acte concret par lequel le parrain donne à un enfant le moyen de construire son propre avenir. C'est faire de lui un acteur à part entière de son développement.

Par le biais de son filleul, le parrain **contribue aux besoins de l'école** et permet à l'ensemble des enfants d'accéder à la même qualité d'enseignement sans différence entre ceux qui sont parrainés et ceux qui ne le sont pas.

Grâce à la correspondance, le parrain devient plus proche de l'enfant, quelqu'un qui s'intéresse à lui et qui s'investit pour lui. Chaque année l'école lui transmet les résultats scolaires de son filleul.

Nos enfants ont aussi besoin de s'éveiller à ce que vivent d'autres enfants. Avec l'échange de courrier, un vrai partage peut s'installer.

Avec 130 euros/an* on peut donner à un enfant la chance d'accéder à une scolarisation régulière.

En "**option facultative**", l'inscription + l'achat de 2 blouses, soit **25 euros/an** peuvent être pris en charge par le parrain, soit un montant global annuel de **155,00 euros*.**

Afin que les parents soient un peu impliqués, il restera à leur charge, les fournitures scolaires + pour les classes élémentaires l'étude surveillée obligatoire l'après-midi.

Pour que votre parrainage soit géré par l'Association, il faut :

- **Adhérer** à l'Association, au minimum comme **membre actif** (10,00 euros)
- **Remplir** la demande de parrainage et la remettre accompagnée **d'un ou trois chèques (**encaissés au 15/09 – 15/12 – 15/02)
- L'association vous donnera dès que possible l'état civil de l'enfant et se chargera de transmettre l'argent à l'école.

En cours d'année, vous recevrez des nouvelles de l'enfant (fiche d'évaluation, dessins, photos, etc…)

Par contre, toute correspondance entre le filleul et le parrain se fera par l'intermédiaire de l'école, ***sauf décision personnelle de votre part***. L'association et l'école s'interdisent de communiquer les coordonnées du parrain.

Vous pouvez écrire directement à l'enfant, à la boîte postale de l'école : (Ecole Kër Maïmouna - Boite Postale 1301 – SALY Bambara – MBOUR – Sénégal) mais attention de ne pas mettre l'adresse de l'expéditeur soit sur le courrier, soit au dos de l'enveloppe.

***IMPORTANT** : Après déduction fiscale –*
130 euros + 10 euros de cotisation soit 140 euros – 66 % = ***47,60 euros***
155 euros + 10 euros de cotisation soit 165 euros – 66 % = ***56,10 euros***

> Secrétariat : Marie-Denise CHAMPALLE - 163, av. Ch.de Gaulle - allée B – 69160 TASSIN la Demi-Lune – 04 72 29 26 33
kermaimouna@gmail.com